

INSPECTION PRIMAIRE
DES ÉCOLES
d'Alsace et de Lorraine
REPLIÉES EN DORDOGNE

L'Inspecteur primaire d'Alsace et de Lorraine
à Monsieur le Sous-Préfet

de BERGERAC

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant une information qui me parvient aujourd'hui, les enfants de l'orphelinat alsacien repliés à Trélissac seront, dans quelques jours, regroupés à Bergerac avec les autres enfants du même établissement.

De ce fait, une cinquantaine d'enfants Alsaciens d'âge scolaire vont se trouver rassemblés à Bergerac. Cet effectif nécessite deux classes qu'il conviendrait d'ouvrir de toute urgence. Par suite des événements, une partie de ces enfants est, en effet, restée privée d'enseignement pendant une assez longue période; un autre groupe comprend les candidats au certificat d'études qui se trouvent en pleine préparation et à qui une interruption de classe causerait un grave préjudice.

Je prends toutes dispositions pour accélérer l'ouverture des 2 classes nécessaires : choix immédiat des institutrices, livraison de mobilier scolaire, de livres classiques. Je me permets, Monsieur le Sous-Préfet, de vous demander de vouloir bien aplanir les difficultés qui pourraient survenir relativement au choix des locaux indispensables.

Il y aurait, au lieu dit "Le Bout des Vergnes" des baraquements à usage de classe. Ces baraquements seraient disponibles. S'il en est bien réellement ainsi, je vous serais reconnaissant,

.....

Monsieur le Sous-Préfet, de prier M. le Maire à qui j'écris par même courrier, de réserver dans ces baraquements, deux salles de classe pour l'école nécessitée par le regroupement des enfants de l'orphelinat alsacien.

M. DREYFUS, Directeur de l'Orphelinat, que je charge de l'organisation matérielle des classes ira très prochainement vous faire une visite.

ÉCOLES ALSACIENNES REPLIÉES EN DOUBOINE
L'INSPECTEUR MAIRAL :

Hammetz

DÉPARTEMENT
DE
LA DORDOGNE

VILLE DE BERGERAC



H. 81.

BERGERAC, le 30 AVRIL 1941.

Le MAIRE de la VILLE de BERGERAC,

à Monsieur le SOUS-PREFET de
BERGERAC.

En réponse à votre lettre du 26 Avril écoulé, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après entente avec Monsieur BALLOT, Inspecteur Primaire, je donne mon accord à la suggestion présentée par M. l'Inspecteur Primaire d'Alsace et de Lorraine tendant à utiliser 2 salles de classe dans les baraquements du Bout des Vergnes pour y installer une école réservée aux orphelins alsaciens.



Le MAIRE,

J. L. Guichard